

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

ORDRE DU JOUR : (* soumis à délibération)

Nomination du secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

- * Vote des taux des taxes locales
- * Vote des subventions aux associations
- * Admissions en non-valeur
- * Vote du budget primitif 2024
- * Vote du budget Assainissement 2024

Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Le Maire

Thierry ARNAL

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie

PJ : PV du 26 février 2024 - Pouvoir – note explicative –présentation simplifiée des projets de budgets.

Nomination du secrétaire de séance : ***Anne-Hélène SCHNEIDER à l'unanimité des membres présents***

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2024 : ***à l'unanimité des membres présents***

Séance du Jeudi 28 mars 2024

 Nombre de membres afférents au conseil municipal 11
 en exercice 11
 qui ont pris part à la délibération 10

Date de la convocation : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAL Thierry, Maire

Présents : M. Mmes BOUDENE Evelyne, ROUQUAYROL Michel, POUSTHOMIS Laurent, BORIES Jean-Paul, MEJANE Philippe, SCHNEIDER Anne-Hélène, SUAU Béatrice, POIRIER Alain, ARNAL Thierry, BORIES Michèle

Absent (e)s :

Excusé(e)s : ROUQUETTE Thierry

Pouvoir de :

Secrétaire de séance : Anne-Hélène SCHNEIDER

Délibération N° 20240328DEL01 – Admission en non-valeur sur le Budget d'assainissement

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le Trésorier lui a fait parvenir une liste de titres de recette sur le budget d'assainissement émis par notre commune qu'il n'a pas pu recouvrer, en raison des motifs qui sont portés sur cette même liste. Il en donne lecture au conseil.

Le Trésorier demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces d'un montant total de 364.96€ sur le budget d'assainissement de la commune.

Le Maire rappelle que la décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante mais que cette admission n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré le conseil municipal, **par 10 voix pour**

- **décide** d'admettre en non-valeur ces créances pour le montant de 364.96€ et dont la liste est annexée à cette délibération.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2020	R-1-8	BARGUES Audrey	6,76	Combinaison infructueuse d actes
2020	R-1-8	BARGUES Audrey	27,39	Combinaison infructueuse d actes
		BARGUES Audrey (Total pour le débiteur)	34,15 €	
2018	R-1-23	DOWLING STEVE .	55,20	Personne disparue
2018	R-1-23	DOWLING STEVE .	3,00	Personne disparue
2018	R-1-24	DOWLING STEVE .	7,20	Personne disparue
2018	R-1-24	DOWLING STEVE .	3,00	Personne disparue
		DOWLING STEVE . (Total pour le débiteur)	68,40 €	
2017	R-1-35	FRANC Françoise	65,40	PV perquisition et demande renseignement négative/Combinaison infructueuse d actes
2017	R-1-35	FRANC Françoise	7,11	Combinaison infructueuse d actes/Poursuite sans effet
2019	R-1-34	FRANC Françoise	6,00	Combinaison infructueuse d actes
2019	R-1-34	FRANC Françoise	2,50	Combinaison infructueuse d actes
		FRANC Françoise (Total pour le débiteur)	81,01 €	
2020	R-1-101	GILLIOT Nathalie	64,20	Poursuite sans effet
2020	R-1-101	GILLIOT Nathalie	6,75	Poursuite sans effet
		GILLIOT Nathalie (Total pour le débiteur)	70,95 €	
2020	R-1-81	ROQUES Lucien	2,25	Combinaison infructueuse d actes
2020	R-1-81	ROQUES Lucien	53,40	Combinaison infructueuse d actes
2021	R-1-82	ROQUES Lucien	52,80	Combinaison infructueuse d actes
2021	R-1-82	ROQUES Lucien	2,00	Combinaison infructueuse d actes
		ROQUES Lucien (Total pour le débiteur)	110,45 €	
		Grand Somme	364,96 €	

Délibération n°20240328DEL02 – Vote des subventions accordées sur le Budget Principal 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 10 voix pour**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé telles que détaillées ci-dessous :

Tiers	2024
Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron (FODSA)	64 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Société de la Pêche Vallée	130 €
Coopérative scolaire (50€ par enfant)	450 €
RPIC : participation pour achat ordinateurs	315 €
Famille rurale « Grandir en milieu rural »	100 €
Festival d'Autan	700 €
Association Jeunesse Sportive Rance Rougier	100 €
Association les Gens qui sèment (panneaux de sortie riverains)	275 €
TOTAL	2 434 €

- **DIT** que le montant total sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2024

Philippe MEJANE demande si les jeunes qui aident à l'organisation du Festival pourraient recevoir des places privilégiées.

Anne-Hélène SCHNEIDER précise que le Festival souhaite que la commune organise un mécénat auprès des entreprises et des privés de la commune pour équilibrer leur budget. Philippe MEJANE se propose pour s'en occuper.

L'Association « les gens qui sèment » ont demandé une aide à la commune pour la mise en place de deux panneaux pour sécuriser le hameau de Francillou. Un débat a eu lieu entre les élus. Sur cette demande le Conseil municipal a délibéré par 5 voix contre et 5 voix pour. Mais le Maire ayant voté pour, conformément à l'article L2121-20 du CGCT, la voix du président de séance étant prépondérante, la décision est acquise.

Délibération n°20240328DEL03 – Vote des taux des 3 taxes locales pour 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2024 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**

- **DECIDE** de conserver les mêmes taux que l'an passé

En conséquence,

- **FIXE** les taux pour l'année 2024 comme suit :

	Bases imposition prévisionnelles 2024	Taux	Montant produits
		2024	
Foncier bâti	300 200	40.29	120 951
Foncier non bâti	15 300	73.42	12 763
TH	146 000	12.22	17 841

Délibération n° 20240328DEL04 – Approbation du BUDGET Assainissement de l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Mr le Maire et le projet de budget Assainissement 2024 tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour

- **APPROUVE** le budget Assainissement 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP 2024
FONCTIONNEMENT	39 438.64
INVESTISSEMENT	128 506.11
TOTAL	167 944.75

Délibération n° 20240328DEL05 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Mr le Maire et le projet de budget primitif 2024 tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement en suréquilibre ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP2024	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	424 958.11	483 281.13
INVESTISSEMENT	551 421.97	551 421.97
TOTAL	976 380.08	1 034 703.10

Fait et délibéré le 28 mars 2024,

Délibération N° 20240328DEL01 – Admission en non-valeur sur le Budget d’assainissement
Délibération n°20240328DEL02 – Vote des subventions accordées sur le Budget Principal 2024
Délibération n°20240328DEL03 – Vote des taux des 3 taxes locales pour 2024
Délibération n° 20240328DEL04 – Approbation du BUDGET Assainissement de l'année 2024
Délibération n° 20240328DEL05 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'année 2024

Observations des conseillers municipaux :

Arrêté par les membres présents le

Signature de l’exécutif

Signature du secrétaire de séance